

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 26 avril 2017 à 18 heures 30 -
Sausheim**

Sur convocation du 20 avril 2017 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 26 avril 2017 à 18 heures 30, en son siège de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSE**R, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Alain **SCHIRCK**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Olivier **BECHT** à Monsieur Ludovic **HAYE**
Monsieur Mathieu **HAUSS** à Monsieur Alain **SCHIRCK**
Monsieur Patrick **RIETZ** à Monsieur Philippe **GRUN**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 mars 2017
2. Contributions des communes au syndicat pour l'année 2017 – modification du montant et des modalités de versement de la contribution d'investissement de Battenheim
3. Battenheim – aménagement d'un local commercial communal – résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre – attribution du marché et autorisation de signer
4. Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaires et de restauration scolaire – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
5. Sausheim – réfection de la façade Nord de l'EHPAD du Quatelbach – approbation de principe – autorisation d'engager les études et la consultation d'entreprises
6. Baldersheim – aménagement de la place Roger Landwerlin, des abords de l'église Saint-Pierre & Paul et de la RPA – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
7. Battenheim – réaménagement de la placette de la Libération – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
8. Battenheim – aménagement de la rue des Fourmis – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises – autorisation de signer la convention avec le syndicat d'AEP du BaBaRu
9. Dietwiller – réaménagement des rues de Landser et des Paysans – correction d'une erreur matérielle dans le libellé d'attribution des lots 1 – voirie et 2 – assainissement
10. Rixheim – réaménagement des rues Zuber et des Bergers – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention
11. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. le maire de Sausheim Daniel BUX, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président propose à l'assemblée, qui accepte, d'ajouter un point supplémentaire à son ordre du jour :

Point n° 11 : Baldersheim – mise en accessibilité de la salle des fêtes – approbation d'un avenant de transfert de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

Monsieur le président passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 mars 2017

Le procès-verbal du comité syndical du 29 mars 2017 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 29 mars 2017.

Point n° 2 : Contributions des communes au syndicat pour l'année 2017 – modification du montant et des modalités de versement de la contribution d'investissement de Battenheim

Par délibération du 29 mars 2017, le comité syndical avait fixé les montants et les modalités de versement des contributions de ses communes membres (fonctionnement et investissement).

Suite à l'adoption de son budget primitif et au regard des opérations qu'elle souhaite engager dès cette année, la commune de Battenheim entend abonder sa contribution d'investissement de 420 000,00 €, destinés :

- A l'aménagement de la placette de la Libération, pour 80 000,00 € ;
- A l'aménagement de la rue des Fourmis pour 240 000,00 € ;
- A l'agencement du local commercial pour 100 000,00 €.

Dès lors, les contributions des différentes communes du SCIN pour l'année 2017 s'établiraient ainsi :

Collectivité	Nature des contributions		
	Participation aux frais de fonctionnement	Subvention d'équipement	Contribution totale
Baldersheim	716 600,00 €	- €	716 600,00 €
Battenheim	544 400,00 €	691 597,00 €	1 275 997,00 €
Dietwiller	507 300,00 €	170 299,00 €	677 599,00 €
Habsheim	1 069 500,00 €	73 227,00 €	1 142 727,00 €
Illzach	2 700,00 €	- €	2 700,00 €
Rixheim	2 273 900,00 €	300 000,00 €	2 573 900,00 €
Sausheim	1 786 300,00 €	1 167 151,00 €	2 953 451,00 €
Total	6 900 700,00 €	2 402 274,00 €	9 302 974,00 €

Le complément de contribution d'investissement de Battenheim sera appelé au fur et à mesure de l'engagement des opérations concernées ; les autres modalités de versement fixées par la délibération du 29 mars 2017 demeurent inchangées.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le nouveau montant et les modalités spécifiques de versement des contributions dues par les communes, membres du syndicat, au titre de l'exercice 2017, tels que détaillés ci-dessus ;**
- **Charge M. le président de procéder au recouvrement de ces contributions, dans les conditions ainsi définies.**

Point n° 3 : Battenheim – aménagement d'un local commercial communal – résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre – attribution du marché et autorisation de signer

Par délibération du 29 mars 2017, le comité syndical approuvait le principe d'aménagement d'un local commercial en boulangerie à Battenheim, et autorisait M. le président à engager les démarches nécessaires pour s'associer les compétences d'un maître d'œuvre spécialisé en agencement de magasins.

La société A2C de Chanteheux (54300), hautement qualifiée dans les études d'aménagement de boulangerie, a été invitée à produire une offre de prix sur un prévisionnel de travaux de 210 000,00 € HT. Le montant forfaitaire de ses honoraires s'élève à 23 100,00 € HT (taux d'honoraires 11,00 %).

Les prestations attendues dans le cadre de sa mission se détaillent comme suit : mission de base avec études d'exécution et de synthèse (APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR) ainsi que la mission complémentaire OPC.

L'offre relative à ce marché de prestations intellectuelles type « loi MOP » a été présentée le 21 avril 2017 à la commission MAPA qui a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la société A2C, pour un montant de 23 100,00 € HT.**

Point n° 4 : Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaires et de restauration scolaire – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer

En séance du 29 juin 2016, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaires et de restauration scolaire à Battenheim.

En cours de chantier, des adaptations ont été apportées au projet initial. Celles-ci sont destinées à satisfaire différentes contraintes d'ordres technique, esthétique et pratique.

Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise Deganis de Sausheim, attributaire du lot 1 « gros-œuvre ».
L'avenant s'élève à **+14 107,63 € HT** (plus-value pour modification du procédé constructif de la rampe d'accès au sous-sol en raison de la présence du réseau de chauffage et création de murets de clôture en limite de la rue des Fourmis) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,97 % et fixant le nouveau montant du marché à 488 914,77 € HT ;
- L'entreprise Bois et Technique de Soultz, attributaire du lot 2 « charpente bois ».
L'avenant s'élève à **+1 862,36 € HT** (plus-value pour optimisation technique au droit de l'isolation en toiture et amélioration esthétique des finitions) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 14,57 % et fixant le nouveau montant du marché à 14 646,58 € HT ;
- L'entreprise Gasmi Toitures de Horbourg-Wihr, attributaire du lot 3 « couverture terre cuite – zinguerie ».
L'avenant s'élève à **+2 573,83 € HT** (plus-value pour des adaptations esthétiques des zingueries et habillage des planches de rive en tôle prélaquée) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 14,42 % et fixant le nouveau montant du marché à 20 419,28 € HT ;
- L'entreprise Alu Métal Concept de Muntzenheim, attributaire du lot 7 « menuiserie extérieure aluminium ».
L'avenant s'élève à **+2 522,00 € HT** (plus-value pour rajout d'un châssis composé vitré et d'un châssis fixe, remplacement du vitrage clair des sanitaires par un vitrage translucide et installation de deux ventouses électromagnétiques sur une porte de sortie de secours à la demande du SDIS) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,40 % et fixant le nouveau montant du marché à 107 451,00 € HT ;
- L'entreprise Alsa Chapes de Wittenheim, attributaire du lot 15 « chape ».
L'avenant s'élève à **+1 692,00 € HT** (plus-value pour modification de l'épaisseur de chape suite à l'optimisation des réseaux techniques) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 11,86 % et fixant le nouveau montant du marché à 15 957,00 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de **+22 757,82 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,44 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 1 601 781,33 € HT.

Dans sa séance du 21 avril 2017, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits inscrits au budget primitif seront ajustés en tant que de besoin à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de +22 757,82 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 1,44 % et fixant le nouveau montant global du marché à 1 601 781,33 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 5 : Sausheim – réfection de la façade Nord de l'EHPAD du Quatelbach – approbation de principe – autorisation d'engager les études et la consultation d'entreprises

L'opération de réfection de la façade Nord de l'EHPAD du Quatelbach à Sausheim a été retenue pour l'année 2017 au titre du programme d'investissement du syndicat de communes de l'île Napoléon.

Il s'agit essentiellement de :

- Reprendre les enduits et la peinture de la façade ;
- Habiller les rives de dalle des balcons ;
- Appliquer une lasure sur les ouvrages en bois ;
- Repeindre les garde-corps métalliques.

Une première estimation prévisionnelle fixe le montant des travaux à 45 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe de réfection de la façade Nord de l'EHPAD du Quatelbach à Sausheim pour un montant de 45 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager les études de maîtrise d'œuvre en interne, ainsi que la consultation d'entreprises y afférentes.**

Point n° 6 : Baldersheim – aménagement de la place Roger Landwerlin, des abords de l'église Saint-Pierre & Paul et de la RPA – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Lors de sa séance du 25 janvier 2017, le comité syndical avait approuvé la mise en œuvre d'une consultation d'entreprises pour les travaux d'aménagement de la place Roger Landwerlin, des abords de l'église Saint-Pierre & Paul et de la RPA de Baldersheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 21 avril dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot n° 1 – voirie et réseaux divers

Société TPV de Rouffach pour un montant de 251 694,25 € HT

Lot n° 2 – éclairage public

Société Clemessy de Mulhouse pour un montant de 59 208,54 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer l'ensemble des marchés conformément aux propositions de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés considérés, avec les entreprises retenues.**

Point n° 7 : Battenheim – réaménagement de la placette de la Libération – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

Dans la continuité des travaux de sécurisation de l'entrée Ouest, débutée en 2016 (passerelle piétonne sur le Quatelbach, plateau surélevé sur RD 2011), la commune de Battenheim souhaite réaménager la placette de la Libération. Celle-ci se situe à l'entrée du village entre les rues de Ruelisheim et des Bains et se développe sur une superficie d'environ 700 m².

Le projet consiste notamment à créer, depuis la passerelle récemment posée qui débouche sur la placette de la Libération et au travers de celle-ci, un cheminement mixte piétons et cycles permettant d'atteindre et permettre en toute sécurité la traversée du carrefour giratoire du RD 11 avec les rues de Ruelisheim et des Bains. Cette placette très minérale se verra également enjolivée par la plantation de divers végétaux (arbres, plantes vivaces...).

Les travaux entrevus comprennent essentiellement :

- Les terrassements généraux ;
- L'aménagement des cheminements mixtes piétons et cycles ;
- Le traitement des surfaces (béton désactivé, sable concassé, matériaux enrobés) ;
- Les aménagements paysagers ;
- Le réaménagement de l'anneau du giratoire ;
- La signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 90 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 90 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux de réaménagement de la placette de la Libération à Battenheim ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.**

Point n° 8 : Battenheim – aménagement de la rue des Fourmis – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises – autorisation de signer la convention avec le syndicat d'AEP du BaBaRu

La construction d'un nouveau groupe scolaire/périscolaire à Battenheim nécessite la création d'une voie d'accès, d'une longueur d'environ 200 mètres, qui reliera la rue des Champs à la rue des Fourmis et permettra de desservir aisément le bâtiment.

Cette voirie se compose d'une chaussée à sens unique d'une largeur 4 mètres, de deux sur-largeur d'1,75 mètres permettant les stationnements longitudinaux type « arrêt minute » pour la dépose des enfants, ainsi que deux trottoirs de largeur 1,50 mètres.

Dans le cadre de ces travaux le SCIN réalisera également pour le compte du SIAEP du BaBaRu le maillage des conduites d'alimentation en eau potable existantes, en attente de part et d'autre du futur ensemble scolaire/périscolaire.

Les travaux comprennent par conséquent :

- La reprise de la structure de chaussée ;
- La fourniture et pose de bordures et pavés formant fil d'eau en béton ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales de la chaussée ;
- La création d'un réseau d'éclairage public avec luminaires équipés de sources à leds ;
- Les traitements de surface ;
- La pose d'une conduite fonte de diamètre Ø100 pour l'alimentation en eau potable ;
- La pose de barrières pivotantes de part et d'autre de la rue des fourmis ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 200 000,00 € HT, hors frais annexes.

La réalisation de la conduite d'alimentation en eau potable se fera sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIAEP du BaBaRu, qui remboursera les dépenses au SCIN après la réception des travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 200 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux d'aménagement de la rue des Fourmis à Battenheim;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.**

Point n° 9 : Dietwiller – réaménagement des rues de Landser et des Paysans – correction d'une erreur matérielle dans le libellé d'attribution des lots 1 – voirie et 2 – assainissement

Par délibération du 29 mars dernier, le comité syndical autorisait M. le président à signer un marché de travaux pour le lot 1 – voirie d'un montant de 142 392,00 € HT et le lot 2 assainissement d'un montant de 98 409,50 € HT avec l'entreprise Pontiggia de Wittenheim pour le réaménagement des rues de Landser et des Paysans à Dietwiller.

La société en question ayant soumissionné à l'appel d'offre en groupement d'entrepreneurs conjoints avec l'entreprise STP Mader de Guebwiller, il y aurait lieu de rectifier la délibération et d'attribuer les 2 lots (voirie et assainissement) à ce groupement d'entreprises.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la modification proposée ;**
- **Dit que les lots n° 1 – voirie et n° 2 – assainissement de l'opération de réaménagement des rues de Landser et des Paysans à Dietwiller sont attribués au groupement d'entreprises Pontiggia-STP Mader ;**
- **Charge M. le président d'accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires à l'effet des présentes.**

Point n° 10 : Rixheim – réaménagement des rues Zuber et des Bergers – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention

Pour des considérations d'ordre esthétique et sur demande de la commune, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes aériennes téléphoniques, dans le cadre du réaménagement des rues Zuber et des Bergers à Rixheim.

Les services d'Orange ont donc été invités à présenter une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations comprennent les travaux de câblage et la suppression des lignes aériennes existantes ; elles sont estimées à 3 467,91 € HT.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux qui sera attribué prochainement et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du SCIN à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement des rues Zuber et des Bergers à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 11 : Baldersheim – mise en accessibilité de la salle des fêtes – approbation d'un avenant de transfert de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

Par délibération du 17 juin 2015 le comité syndical attribuait au groupement Bleu Cube Architectes (mandataire) – Espace INGB – Projelec le marché de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la salle des fêtes à Baldersheim.

Le syndicat de communes de l'île Napoléon a été informé d'une modification de la dénomination et des statuts de l'agence Bleu Cube Architectes, intervenue le 2 février 2016.

En effet, l'agence se nomme désormais Bleu Cube **Architecture** et sa forme juridique a évolué : de société civile de moyen (SCM) elle s'est transformée en **société à responsabilité limitée** (SàRL).

Il convient en conséquence de formaliser, par voie d'avenant à intervenir avec la société précitée, le transfert du marché de maîtrise d'œuvre suite à ce changement de nom et de forme juridique, étant précisé que les autres conditions d'exécution demeurent inchangées.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le transfert du marché précité, au bénéfice de la société Bleu Cube Architecture SàRL ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.**

Point n° 12 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au **mardi 30 mai 2017 à 18 heures 30**, dans la salle polyvalente de Dletwiller. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures, en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05
Sausheim, le 26 avril 2017